

Une aide de l'état d'un montant de 50€, soumise à certaines conditions de ressources

Les familles concernées recevront un courrier pendant l'été.

Ce courrier peut :

- **Servir à régler tout ou partie de l'adhésion 2021-2022**

ou, pour les familles qui n'en auraient pas l'utilité (renouvellement d'adhésion à 0€)

- **Servir à soutenir l'USAM** en faisant don de cette aide à votre association préférée

[La page "Pass'Sport" du site du ministère](#)

[Le document de présentation officiel](#)